

# REGLEMENT INTERIEUR 2018 2019 ( ASLB)

à lire attentivement et à conserver

## Respect du règlement intérieur et Adhésion :

- **Est licencié toute personne ayant fourni un dossier de licence complet.**
- Le dossier comprend : une fiche de renseignements en vigueur pour la saison ; le formulaire de licence avec/ou pas un certificat médical de moins de 3 mois et questionnaire de santé ; le montant de cotisation ( payable en plusieurs chèques datés et remis avec la licence ) ; 1 photo d'identité.
- La cotisation comprend : l'adhésion au club ; le prix de la licence ; l'assurance corporelle option A à 2.98 euros TTC ; l'engagement aux différentes compétitions de championnat et amicales .
- Deux séances d'essai sont possibles avant l'inscription.  
*Attention : Tout licence incomplète sera restituée ne permettant pas la qualification du joueur au niveau de la fédération FFBB et n'est donc pas couvert au plan de sa sécurité. Les entraînements et matchs sont donc impossibles .*
- L'adhérent et son responsable légal s'engagent à respecter le présent règlement.
- Le non-respect du présent règlement peut entraîner l'exclusion, temporaire ou définitive de l'association sans aucun remboursement de la cotisation.

## Horaires des séances et organisation des matchs:

- Les séances commencent en août pour les adultes et les catégories jeunes, en septembre pour les babys et les catégories mini-basket.
- Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires, sauf en cas de demande de l'entraîneur.
- Les horaires et lieux sont définis en comité directeurs et soumis lors de l'Assemblée Générale en juin mais peuvent être soumis à des modifications pour des raisons d'effectifs au cours de l'année ; dans le cas de coopérations territoriales avec des clubs voisins ;
- Toutes modifications d'horaires de séances ou annulation exceptionnelle sera donnée par les entraîneurs oralement et/ ou par mail, ou sms.

## Arrivée et départ des cours :

- Les licenciés doivent être accompagnés jusque dans le gymnase et laissés après vérification de la présence de l'entraîneur .
- Les familles viennent reprendre le licencié dans le gymnase dès la fin de l'entraînement ; ou elles précisent par écrit /téléphone à l'entraîneur, si celui-ci repart seul car l'habitation est proche.
- Ni l'entraîneur, ni les responsables légaux de l'association ne seront tenus pour responsable d'un adhérent qui n'assisterait pas aux séances ou qui ne serait pas accompagné au gymnase comme décrit dans le présent article.
- **Le licencié ou son responsable préviendra l'entraîneur en cas d'absence.**

## Utilisation des locaux :

- Les adhérents ne sont pas admis dans les locaux que pendant les séances et matchs prévus.
- Seuls les adhérents sont autorisés à accéder aux équipements sportifs pendant les heures de cours.
- Les vélos seront stationnés à l'extérieur de l'enceinte et donc interdits à l'intérieur du gymnase.
- Les frères et/ou sœurs du licencié ne sont pas autorisés à jouer dans le gymnase pendant les séances d'entraînement.
- Tout dysfonctionnement des installations doit être signalé aux entraîneurs.
- Il est recommandé aux licenciés de ne pas amener d'objets de valeurs ; l'association ne pourra pas être tenue pour responsable de la perte d'effets personnels .

- Les entraîneurs s'assureront du bon état des vestiaires, du rangement du local à matériel, d'éteindre ou baisser le chauffage, des lumières éteintes, et que toutes les portes prévues sont bien verrouillées à l'issue de l'entraînement.

## COMPETITIONS :

- Les horaires et lieux des matchs sont donnés oralement par les entraîneurs, ou par sms et/ou par mail, quand les informations arrivent .
- ➔ **Les licenciés( ou responsable légal) s'engagent à prévenir le plutôt possible l'entraîneur ( et/ou responsables de club) de sa participation ou de son absence pour le match programmé par l'intermédiaire de mails et de sms ou par téléphone. Si l'entraîneur n'a aucune réponse la veille, celui-ci le considèrera absent pour le match.**
- Les parents, frères et sœurs, famille ou amis visiteurs lors des matchs sont obligés de prendre place dans les gradins (ou places assises) prévus à cet effet.
- **A chaque match à domicile, chaque équipe concernée, jouant à domicile, doit s'organiser à tour de rôle pour apporter 1 à 2 gâteaux pour la collation d'après-match, le club offre la boisson. Merci aux entraîneurs de rappeler à ceux concernés chaque veille de match.**

## Comportement et Equipement:

Les adhérents doivent avoir un comportement correct dans le gymnase et les vestiaires, avec ou sans cohabitation avec une équipe adverse, pendant les déplacements, à l'égard des autres joueurs, des entraîneurs, des parents, et des spectateurs.

- Les consignes des entraîneurs doivent être respectées et comme l'aide au rangement du matériel après son utilisation et le nettoyage du gymnase en cas de manifestations festives de l'association.
- Il est interdit de fumer et d'entrer dans le gymnase avec des chaussures d'extérieur ;
- Une tenue adaptée à la pratique de l'activité basket-ball sera préconisée selon les saisons par les entraîneurs et notamment des chaussures propres non marquantes, adaptée à la pratique du basket.
- Pour les matchs, les tenues sont prêtées par le club ; et le licencié doit en prendre soin. Une caution de 25 euros sera demandée, mais celle-ci sera restituée en fin de saison après restitution de l'équipement complet à l'issue des derniers matchs ou tournois .

## Accident :

- En cas d'accident, l'entraîneur est tenu de prévenir les secours (15 ou 18), les parents et le président de club.
- Aucun soin, en dehors des petits soins secouristes, n'est dispensé par l'entraîneur.
- Une déclaration d'accident sera établie auprès de l'organisme dans les 2 jours qui suivent .

## Publicité et vente :

- Seule la publicité des sponsors de l'association est autorisée dans le gymnase. Toute vente résidera avec l'autorisation formelle du bureau directeur de l'association.